



Vérac, le 9 juin 2011

**Mise en œuvre d'un contrat de liquidité Emetteur  
et  
Bilan du précédent contrat de liquidité Actionnaire**

A partir du 09 juin 2011 et pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction par période de même durée, la société LE BELIER (dont l'action est cotée sur NYSE-Euronext Paris, Compartiment C) a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité Emetteur, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011, à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 100 000 € en espèces

Ce contrat fait suite au contrat de liquidité actionnaire confié par LE BELIER à la société de Bourse Gilbert Dupont, contrat qui a pris fin le 08 juin 2011 après bourse.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 987 titres
- 6447.92 € en espèces

Il est rappelé que lors du bilan annuel du 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 866 titres LE BELIER
- 7 768.34 € en espèces

*LE BELIER est un spécialiste en fonderie aluminium pour l'industrie automobile mondiale.*

**NYSE Euronext Compartiment C - ISIN : FR0000072399 – BELI**

**LE BELIER : Thierry RIVEZ**  
Tél : 05 57 55 03 10  
[thierry.rivez@lebelier.fr](mailto:thierry.rivez@lebelier.fr)  
[www.lebelier.com](http://www.lebelier.com)

**ASSET COM : Laurence Costes**  
Tél : 01 41 22 90 95